

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PLAINE DE PIERRELAYE-BESSANCOURT(SMAPP)**

Comité syndical du 22 mai 2026

SEANCE N°60

DELIBERATION N°26-16

Objet : Election du Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt

Le Comité syndical, dûment convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni à 15h00 en séance publique, en salle des délibérations du Conseil départemental du Val d'Oise, à Cergy-Pontoise, sous la présidence de Marie-Christine CAVECCHI, doyenne d'âge.

Nombre de membres : 21

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18

Etaient présents :

Pour la Région Ile-de-France : -Nicole LANASPRE, Carine PELEGRIN, Cécile DUMAS

Pour le Département du Val d'Oise : Marie-Christine CAVECCHI, Philippe ROULEAU, Noellie PLELAN (suppléante de Gérard LAMBERT-MOTTE), Véronique PELISSIER, Céline VILLECOURT, Mickaël DECLERCK (suppléant de Laetitia BOISSEAU), Pascal BERTOLINI

Pour les Communes et leurs groupements : Pierre-Edouard EON, Laurent LINQUETTE, Valentin GLACIAL (suppléant de Laurianne DUGLE DANGUILHEN), Martine BERNARD, Nadine PORCHEZ, Eric BOSC, Florian CARRE (suppléant de Carole FAIDHERBE)

Avaient donné pouvoir :

Pour la Région Ile-de-France : Xavier MELKI (pouvoir à Pierre-Edouard EON)

Pour le Département du Val d'Oise : -

Pour les Communes et leurs groupements : -

Etaient absents et excusés :

Pour la Région Ile-de-France : Thibault HUMBERT, France-Lise VALIER, Benjamin CHKROUN

Pour le Département du Val d'Oise : -

Pour les Communes et leurs groupements : -

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L.5721 et suivants et L.5722 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral A 14 – 093 – SRCT du 24 mars 2014 portant création du SMAPP,

VU les statuts modifiés du SMAPP par délibération n°19-06 du 15 mars 2019,

VU la délibération n°26-15 du 22 mai 2026 portant désignation de nouveaux représentants communaux et communautaires au SMAPP,

CONSIDERANT l'article 7 des statuts du SMAPP, indiquant que la durée du mandat des délégués est liée à celle de l'assemblée dont ils font partie ;

CONSIDERANT la tenue des élections municipales les 15 et 22 mars 2026 ayant conduit au renouvellement des conseillers municipaux et communautaires ;

CONSIDERANT la désignation de nouveaux représentants communaux et communautaires au SMAPP ;

CONSIDERANT qu'il convient dans ce contexte d'élire le Président ;

CONSIDERANT l'article 8 des statuts indiquant que le Président est élu par le Comité syndical en son sein pour une durée de trois ans,

APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

17 bulletins POUR

1 bulletin NUL

0 bulletin BLANC

ELIT Philippe ROULEAU en qualité de Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt pour une durée de trois ans, sous réserve des dispositions de l'articles 7 des statuts.

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Présidente de Séance,

Marie-Christine CAVECCHI

